24-MAY-2011 2011-2140 Avis de modification : changement d'adresse du titulaire

FUMIGANT PYROTECHNIQUE (bouteille de gaz)

PREDACIDE

RESTREINT

LUTTE CONTRE LES COYOTES



DANGER POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE : nitrate de sodium (65%) charbon de bois (35%) NO. D'ENREGISTREMENT 22512 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 240 g de fumigant pyrotechnique (bouteille de gaz, ingrédient actif gaz monoxyde de carbone (pas moins de 100 mètres cube)

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE D'ALBERTA

Department of Agriculture, Food and Rural Development

Avis de modification

Animal Industry Division Édifice J.G. O'Donoghue 7000 113 Rue Edmonton (Alberta) T6H 5T6

Alberta Government/Alberta Agriculture & Rural Development Regulatory Services Division 304 - JG O'Donoguhe Building 7000 -113 Street

Edmonton, AB T6H 5T6

MODE D'EMPLOI:

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RESTRICTION:

Ce produit ne peut être entreposé, utilisé et manipulé que par des personnes autorisées selon l'Alberta Agricultural Pests Act.

USAGE RESTREINT:

COYOTES

RESTREINT 240 g de fumigant pyrotechnique (bouteille de gaz) n° GR Alberta. Placer la bouteille allumée dans une tanière occupée par des coyotes.

Limites d'emploi

- 1. Enregistré à l'initiative du ministère de l'Agriculture de l'Alberta
- 2. Destiné à lutter contre la propagation de la rage.
- 3. Destiné à la lutte contre la prédation (a) là où la prédation ou le harcèlement confirmés du bétail a eu lieu durant les 30 jours précédents ou (b) environ 1 mois avant la prédation du bétail prévue dans les fermes victimes de prédation chronique l'année précédente.
- 4. On peut utiliser jusqu'à 3 bouteilles de gaz par tanière de coyote.
- 5. N'utiliser que dans les tanières occupées par des coyotes.
- 6. Ne pas utiliser de bouteille(s) de gaz là où un feu de surface ou un feu souterrain sont susceptibles de se produire. Ne pas utiliser à proximité de matériaux inflammables ou à l'intérieur de bâtiments.
- 7. À l'aide d'un clou d'au moins 1/8" (0,3 cm) de diamètre, percer la capsule aux extrémités de la bouteille aux endroits indiqués. Insérer la mèche sur la fixation. S'assurer qu'il y ait un minimum de 3 pouces (7,5 cm) de mèche exposée. Une mèche de 3 pouces met au moins 5 secondes à brûler. Allumer la bouteille de gaz sur une bêche, une pelle ou dans une boîte métallique ou un seau. Placer dans la tanière aussi loin que possible dès que la mèche a brûlé et que la bouteille s'allume.
- 8. Fermer hermétiquement tous les accès après avoir placé la (les) bouteille(s) allumée(s).

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES PERSONNES NON AUTORISÉES

Après allumage, la bouteille émet du monoxyde de carbone. Il s'agit d'un gaz toxique et pouvant entraîner la mort en cas d'inhalation. Se servir des bouteilles de gaz loin du feu, de la chaleur, de la lumière directe du soleil, de la nourriture, des aliments pour animaux, des animaux domestiques et des produits chimiques corrosifs. Utiliser les bouteilles de gaz de manière à minimiser les risques d'empoisonnement d'animaux sauvages non visés, tout particulièrement d'autres animaux habitant sous terre.

Toujours porter des gants et utiliser une bêche ou une pelle lors de l'allumage ou de la mise en place de bouteille de gaz allumée. Ne jamais travailler ou se tenir directement au dessus et respirer de la fumée émanant d'une bouteille de gaz allumée. Placer la (les) bouteille(s) de gaz dans une tanière occupée par des coyotes immédiatement après son allumage. Fermer hermétiquement tous les accès ainsi que les autres endroits d'où l'on peut voir le gaz s'échapper. Laisser la (les) bouteille(s) de gaz brûler et émettre du monoxyde de carbone pendant au moins 12 heures avant de réouvrir l'entrée de la tanière. Prenez garde aux coyotes qui pourraient se trouver à l'entrée lorsque celle-ci sera réouverte. Un coyote adulte peut attaquer et mordre tandis que l'entrée de la tanière est en train d'être réouverte. Il est préférable d'inspecter les résultats du gazage en étant muni d'une arme à feu.

PREMIERS SOINS:

Contact avec la peau ou vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'or cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Le monoxyde de carbone est un gaz agissant lentement, et qui, en présence de nitrate de sodium émet une forte odeur de soufre. Le gaz produit par les bouteilles de fumigant pyrotechnique irrite le fond de la gorge presque instantanément et prévient ainsi de se tenir à l'écart. Les symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone comprennent la suffocation, la nausée, le larmoiement et l'écoulement nasal, le mal de tête, des étourdissements et, dans les cas graves, une respiration haletante.

Le monoxyde de carbone remplace rapidement tout l'oxygène dans la tanière. Étant donné que l'hémoglobine dans la circulation sanguine accepte le monoxyde de carbone plus vite que l'oxygène, l'asphyxie puis la mort surviennent assez rapidement.

ENTREPOSAGE ÉLIMINATION:

Entreposer les bouteilles de gaz loin du feu, de la chaleur, de la lumière directe du soleil, de la nourriture, des aliments pour animaux, des animaux domestiques et des produits chimiques corrosifs. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination des bouteilles de gaz. Éliminer les contenants . Éliminer les bouteilles inutilisées conformément aux exigences locales. Ou bien, remettre les bouteilles et les mèches inutilisées au fonctionnaire vous les ayant délivrées.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))